

L'an deux mille vingt-six, jeudi 24 septembre 2026, à dix-huit heures trente-neuf, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués le 18 septembre 2026, se sont réunis à salle communautaire de la Communauté de Communes Yonne Nord (52 Faubourg de Villeperrot 89140 Pont sur Yonne), sous la présidence de Monsieur Thierry SPAHN.

En exercice : 38

Présents : 27

Votants : 29

Étaient présents (titulaires) : Mesdames et Messieurs Fouet, Bakari-Baroini, Valenti (Champigny) Devinat (Chaumont), Denisot (Compigny), Rangdet (Courlon Sur Yonne), Sylvestre (Cuy), Gonnet (Evry), Babouhot (Gisy les Nobles), Marty (La Chapelle sur Oreuse), Danjon (Pailly), Lesaffre (Plessis Saint Jean), Léonard, Dorte, Joly (Pont sur Yonne), Le Gac (Saint Serotin), Martin O. (Serbonnes), Horsin (Thorigny Sur Oreuse), Spahn (Villeblevin), Laventureux (Villनावotte), Coutouly, Benchabane, Piète (Villeneuve la Guyard), Hauteceur (Villeperrot), Nezondet, Sellier (Vinneuf)

Était présente (suppléante) : Monsieur Michaut (Michery)

Étaient absents (titulaires) : Mesdames et Messieurs Gesserand (Perceneige), Cristovao, Laurent (Pont sur Yonne), Martin L., Viana (Sergines), Talvat, (Thorigny Sur Oreuse), Humblot, La Coste de Fontenilles (Villeblevin), Berthy (Villemannoche), Cochenne, Sineau (Villeneuve la Guyard),

Pouvoirs : Mme Laurent à M. Léonard, Mme Talvat à M. Horsin

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en application des articles L.5211-1 et L.2121-7 du Code Général des Collectivités.

Objet : Commission Intercommunale d'Accessibilité (CIA) – Désignation des élus siégeant à cette commission.

Le Conseil communautaire, vu,

- Le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2143-3,
- La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,
- La délibération du Conseil Communautaire n° 2020-159 du 10 décembre 2020 créant la Commission Intercommunale d'Accessibilité,
- La délibération du Conseil Communautaire n° 2024-59 du 30 mai 2024 désignant les membres de la CIA,
- L'Arrêté du Président n° 2024-200 du 9 juillet 2024 complétant la liste des membres de la CIA ;

Considérant,

- Que suite aux dernières élections municipales, il convient de désigner les représentants des élus à la Commission Intercommunale d'Accessibilité
- Que les élus suivants se sont fait connaître afin d'intégrer la CIA, à savoir :

Madame Catherine DENISOT élue à PLESSIS SAINT JEAN

Mme Stéphanie JACQ élue à PLESSIS SAINT JEAN (en qualité de suppléante)

M Claude LAVENTUREUX élu à VILLENAVOTTE

M Serge HIROUX élu à CHAUMONT

Mme Fabienne LAZASZ élue à CHAUMONT

M Loïc MARTIN élu à SERGINES

M Didier VOLBERG élu à SERGINES

- Que quelques membres

Entendu l'exposé des motifs,

Après en avoir délibéré à l'**unanimité** des membres présents :

- **DÉSIGNE** comme membres de la Commission Intercommunale d'Accessibilité, présidée par le Président ou son représentant, les 6 élus du territoire suivants :
 - Mme Catherine DENISOT (Titulaire) - Mme Stéphanie JACQ (suppléante)
 - M Claude LAVENTUREUX
 - M Serge HIROUX
 - Mme Fabienne LAZASZ
 - M Loïc MARTIN
 - M Didier VOLBERG
- **DIT** que la liste complète des membres de la commission Intercommunale d'Accessibilité sera établie par Arrêté du Président

Pour copie certifiée conforme,

Le Secrétaire de Séance, Patrick BABOUHOT



le Président, Thierry SPAHN

